

COMMUNE de TAILLEBOURG 17350
Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 Décembre 2020 à 18h
sur convocation du 11 Décembre 2020

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Marie-Claude CUBILLO, Claire FAVREAU,
Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO, Gérard GALLAIS,
Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Pierre TEXIER.

Absents excusés :

Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Ludovic ERABLE a donné pouvoir à Marie-Claude CUBILLO, Aude MATHIEU a donné pouvoir à Jean-Noël FLEGEO, Catherine SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

1. **Approbation des PV du 23 octobre 2020 et du 20 novembre 2020**
2. **Délibération : Mise en œuvre du RIFSEEP**
3. **Délibération : DECI - DETR**
4. **Délibération : Décision Modificative**
5. **DIA**
6. **Délibération : Statuts du SIVOS**
7. **Règlement cimetière : Projet d'arrêté**
8. **Délibération : Convention LPO**
9. **Déclaration Préalable : Construction sans autorisation - Conséquences**
10. **Voirie communale : Les Maçons**
11. **Consultation citoyenne - Echéance au 23 décembre 2020**
12. **Décoration de Noël**
13. **Bulletins municipaux (fréquence d'édition)**
14. **Colis de fin d'année (questions sur les bénéficiaires)**
15. **Projet Arrêté vitesse La Chaussée- Bouron**
16. **Questions diverses**

Ouverture de séance :

1. **Approbation des PV du 23 octobre 2020 et du 23 novembre 2020**

Vote : tous pour

2. **Délibération : Mise en œuvre du RIFSEEP**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. Conformément au principe de parité prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la Commune de Taillebourg qu'ils soient contractuels ou titulaires à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières administratives et techniques.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Vote : tous pour

2bis Modification du tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite d'un des agents techniques et après avis du Comité Technique en date du 10 décembre 2020, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet, 35/35ème

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter à compter du 01/01/2021 ce nouveau tableau des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
--------------------------	------------------	-----------------	--------------------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
<i>Adjoint administratif</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 28/35ème</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 24/35ème</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35^{ème}</i>

FILIERE TECHNIQUE			
<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35ème</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 32/35ème</i>
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 30/35ème</i>
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 15,92/35ème</i>

TOTAL	7
--------------	----------

Vote : tous pour

3. Délibération : DECI – DETR

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de défense sécurité incendie sur la Commune, il convient de demander une subvention DETR auprès de la Préfecture.

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 31 janvier 2021.

Le taux maximum est de 40% et de 60% en ZRR.

L'opération 195 est déjà inscrite au budget 2020. Elle se poursuivra en 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents se référant à cette mise en place et notamment pour 2021 les opérations suivantes :

- Projet 3 – Château du Péré – Hameau de la Vergne
- Projet 10 – La Brossardière
- Projet 14 – Le Bouron-La Chaussée
- Projet 17 – Taillebourg, Route d'Annepont

Ces opérations sont définies dans le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie réalisée par la RESE et validée par le SDIS dans son rapport en date du 19 mai 2020.

Vote : tous pour

4. Délibération : Décision Modificative

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux derniers ajustements du budget.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 199 : Instal.géné.,agencements,a	-4 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-4 000,00
2135 (21) - 199 : Instal.géné.,agencements,a	-18 100,00		
2135 (21) - 199 : Instal.géné.,agencements,a	-500,00		
21568 (21) - 195 : Autre mat et outil d'ince	500,00		
21752 (21) - 194 : Installation de voiries	18 100,00		
	-4 000,00		-4 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 000,00		
023 (023) : Virement à la section d'investis	-4 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	2 000,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	4 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	800,00		
65548 (65) : Autres contributions	-800,00		
	0,00		
Total Dépenses	-4 000,00	Total Recettes	-4 000,00

Vote : tous pour

5. DIA

Monsieur le Maire informe le conseil des ventes immobilières effectuées sur la commune et sur lesquelles la commune n'a pas fait de préemption.

6. Délibération : Statuts du SIVOS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que par délibération du Conseil Syndical du SIVOS Taillebourg-Annepont en date du 16 décembre 2020, ledit SIVOS a approuvé le projet de modification de ses statuts.

En qualité de commune-membre du SIVOS, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et suivants et L. 5212-1 et suivants, notre commune est maintenant appelée à approuver les statuts modifiés du SIVOS.

Monsieur le Maire donne lecture de la version modifiée des statuts de la Communauté de Commune des Vals de Saintonge mise à disposition des élus par un envoi-mail du 11 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve les statuts modifiés du SIVOS TAILLEBOURG - ANNEPONT (ci-après annexés).
- Autorise le Maire à signer les statuts modifiés.

Vote : tous pour

7. Règlement cimetière : Projet d'arrêté

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place le règlement pour le cimetière communal.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du cimetière

Vote : tous pour

8. Délibération : Convention LPO

Monsieur GANTHY présente la proposition de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), soit une proposition financière arrêtée à la somme de 5 071 € net de TVA pour les 5 années de convention du refuge du parc. Pour la période 2021-2025, cette proposition se décline ainsi :

- Pour 2021

En phase 1 : un diagnostic écologique du site

Inventaire ornithologique, entomologique/flore remarquable/reptiles, la remise du rapport comprenant les résultats des inventaires et le plan de gestion (3 passages) et une analyse et synthèse des données ;

Une évaluation des pratiques de gestion par un audit.

En phase 2 : Une orientation de gestion

Rédaction du diagnostic écologique et actualisation des préconisations

Restitution de l'étude

En phase 3 : Labellisation Refuge LPO

Frais de dossier pour l'inscription

Fourniture d'un panneau personnalisé (42x59 cm)

- Entre 2021 et 2025

Suivi du projet et accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre des préconisations.

Monsieur le Maire propose de reporter le vote de la convention LPO pour essayer d'en intégrer le coût dans la demande de subvention qui sera faite pour le diagnostic général du site du château de Taillebourg. (tous pour)

9. Déclaration Préalable : Construction sans autorisation – Conséquences

Monsieur le Maire rappelle que toutes constructions et travaux d'urbanisme doivent faire l'objet de déclaration préalable

10. Voirie communale : Les Maçons

Erratum Ordre du Jour n°10, il s'agit de la délibération Vente Boucherie à la place de Voirie communale : Les Maçons (déjà traitée).

Considérant la convention avec l'Etablissement Public Foncier validée en Conseil Municipal du 12 novembre 2015 par délibération DEL 2015-34, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de la municipalité de réaliser une opération de réhabilitation d'une habitation située en centre bourg,

Considérant que ces projets sont conduits pour revitaliser les centres-bourgs, Considérant le projet d'activités présenté par l'acheteur,

Monsieur le Maire présente l'offre d'achat formulée par M. Thieffry Bruno et le projet d'activité proposée.

Afin de pouvoir transmettre ladite offre et le projet à l'Etablissement Public Foncier, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de M. Thieffry.

Vote : tous pour

11. Consultation citoyenne - Echéance au 23 décembre 2020

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la consultation citoyenne validée en conseil municipal, DEL 2020-53 du 23-10-2020, il convient de fixer les modalités d'organisation.

Date prévue : 28 février 2021

Lieu : Bureau de vote – Salle des Fêtes

Horaires : 08h00 – 18h00

Sujet/Question : Souhaitez-vous quitter la Communauté des Communes Vals de Saintonge pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saintes

Modalités de vote : Conforme à une élection municipale et au CGCT. Electeurs inscrits sur la liste électorale. Procuration possible sur présentation d'un document autorisant celle-ci et sur présentation d'un justificatif d'identité.

Vote : tous pour

12. Décoration de Noël :

Au regard du succès du sapin illuminé à l'intérieur de la salle des fêtes (enfants des écoles), monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail pour les décorations de Noël de l'an prochain.

13. Bulletins municipaux (fréquence d'édition).

Monsieur le Maire indique que des décès n'ont pas figuré sur le dernier bulletin municipal.

Les fréquences de parution seront 2ème quinzaine de janvier, de mai et de septembre.

Dans le bulletin, il est indiqué que les administrés peuvent demander les comptes rendus des conseils municipaux au secrétariat.

14. Colis de fin d'année (questions sur les bénéficiaires)

Monsieur le Maire indique que des bénéficiaires qui ont reçu des colis de fin d'année ont envoyé des cartes de remerciements. Il précise que pour pouvoir bénéficier d'un colis de fin d'année, il faut être âgé de plus de 70 ans et être inscrit sur les listes électorales.

15. Projet Arrêté vitesse La Chaussée- Bouron

Monsieur le Maire indique qu'il prépare un arrêté conjointement aux deux communes Taillebourg-Grandjean

16. Questions diverses

Monsieur ARROYO-BISCHOP indique que la parution du bulletin début septembre ne laisse pas le temps d'informer sur les journées du patrimoine. Les membres du conseil proposent de faire une publication spécifique pour ces journées.

Madame FAVREAU informe que l'association départementale « rencontre et partage » propose des formations.

Monsieur GUILLOT indique que certains propriétaires du village de la Brossardière cherchent à faire un assainissement semi-collectif. Monsieur le Maire indique qu'un terrain municipal (ancien boudrome) pourrait être mis à leur disposition, s'il y a un vrai projet.

Madame BROOME demande de mettre une signalétique de 30 km/h en haut de la rue Aliénor, dans le sens de la descente, pour une cohérence avec la limitation dans le sens inverse.

Monsieur le Maire comprend la demande, mais informe qu'il faudra aussi étudier, en conséquence, la Rue Saint Jean et la rue de l'église dans ce contexte de 30km/h.

Fin de séance à 21h 10